

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent relatif au renouvellement du contrat Adobe et à l'acquisition d'une licence Illustrator à la société SCC

N° : VA_DEC2026_211

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

D'attribuer le marché subséquent n°24SI2603-002, relatif au renouvellement du contrat Adobe n°1005335197 et l'acquisition d'une licence Illustrator complémentaire, à la société SCC pour un montant global et forfaitaire de 11 025,96 € TTC (Onze mille vingt-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes TTC). Cette attribution est prononcée en application de l'accord-cadre n°24SI2603 et conformément aux critères de choix définis lors de la mise en concurrence des titulaires.

La présente décision prend effet à compter de sa notification au titulaire. Les prestations seront exécutées selon les conditions fixées dans l'offre de la société et le cahier des charges du marché. Le règlement des sommes dues s'effectuera par mandat administratif sur présentation de factures régulières, après déduction éventuelle des pénalités de retard ou de défaut d'exécution prévues au contrat.

Imputation comptable : 2051 020 3300

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 02.0.0 Entretien des espaces - Moyens généraux, 17.2.1 Patrimoine bâti, 17.3.7 Communication interne

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 3 avril 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900930018-20260330-222649-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 7 avril 2026

ACTE D'ENGAGEMENT valant Cahier des Clauses Administratives Particulières

Marché subséquent passé en application de l'accord-cadre n° 24SI2603

Marché¹ n°

2	4	S	I	2	6	0	3
---	---	---	---	---	---	---	---

OBJET DE L'ACCORD-CADRE :

Centrale d'Achat Métropolitaine - Acquisition de matériels et logiciels informatiques
et services associés

Lot n° 3 : Acquisition de logiciels et prestations de services associés ;

MARCHE SUBSEQUENT N° 24SI2603-002 de l'adhérent CAM VILLE59650M

Date limite de remise des offres : 30/03/2026 à 12 heures

¹ L'original du présent marché est conservé dans les services de la Métropole Européenne de Lille

Article 1 – Objet du marché subséquent et lieu de livraison

- Le présent marché subséquent a pour objet le renouvellement du contrat ADOBE n°1005335197 et l'acquisition d'une licence ILLUSTRATOR complémentaire.

Ce contrat dispose du numéro VIP F15B5B6DC6AA91886B1A.

La date anniversaire est le : 01-avril-2026

Il comprenant :

- 1 licence Indesign
- 1 licence Adobe stock
- 1 licence Illustrator
- 6 licences Photoshop
- 8 suites Creative Cloud

L'objectif est de renouveler ce contrat pour un an et d'y ajouter une licence Illustrator (soit 2 licences Illustrator au total)

Article 2 – Identification du pouvoir adjudicateur

La commune, Direction des systèmes d'information, place Salvador Allende 59650 Villeneuve d'Ascq SIRET 21590009300018

ci-après désignée la commune,

Représentant du pouvoir adjudicateur : Le maire ou toute personne ayant valablement reçu délégation. Il assure la représentation du pouvoir adjudicateur au sens de l'article 3.3 du C.C.A.G. et à ce titre, il prend les actes ne relevant pas du représentant dans l'exécution du marché.

Représentant dans l'exécution du marché : se référer à l'article 1^{er} du CCAP-AC

Ordonnateur : Le maire

Comptable : Monsieur le Comptable du Trésor

Article 3 – Contractant

Signataire :

- Nom : ...MENU.....
- Prénom : ...Gaël.....
- Qualité : ...Directeur Général.....

signant pour mon propre compte

signant pour le compte de la société

Et

agissant en tant que prestataire unique

agissant en tant que mandataire du groupement défini ci-après

solidaire

conjoint. Le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Prestataire individuel :

Société	...SCC.....
Adresse complète	...96 rue des Trois Fontanot..... ...92744 NANTERRE CEDEX.....
Courriel permettant une correspondance certaine	...aoprovince@fr.scc.com.....
Code APE	...4651Z.....
n° SIRET	...424 982 650 00014.....

Article 4 – Clauses financières

4.1 - Caractère et contenu des prix

Le marché subséquent est conclu à prix forfaitaire sur la base du référentiel de prix de l'accord-cadre et dans les conditions définies par le CCAP de l'accord-cadre et selon le tableau suivant :

Détail du produit	Prix unitaire H.T	Taux de marge	Prix unitaire H.T avec marge	Quantité	Prix total H.T
renouvellement du contrat ADOBE n°1005335197 du 01/04/2026 au 31/03/2027	8 515.08 €	4 %	8 855.71 €	1	8 855.71 €
Licence Illustrator complémentaire du 01/04/2026 au 31/03/2027	319.80 €	4 %	332.59 €	1	332.59 €

Total H.T.	9 188.30 €
T.V.A 20 %	1 837.66 €
total T.T.C.	11 025.96 €

4.2 - Variation des prix

Les prix du marché subséquent sont réputés fermes et définitifs. Ils sont réputés comprendre tous les frais afférents à l'exécution du marché.

Article 5 – Sous-traitance

Part de sous-traitance déclarée à la remise des offres :

Les annexes au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage/nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

..... € HT

Part de sous-traitance envisagée en cours d'exécution du marché :

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage /nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution du marché leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant.

Les sommes figurant dans ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant HT
.....
.....

Compte tenu des parts de sous-traitance déclarée à la remise des offres ou envisagée en cours d'exécution du marché, le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en cession de créance ou en nantissement est de euros TTC

Article 6 – Durée du marché subséquent – délais d'exécution du marché subséquent

Le présent marché subséquent relatif à l'achat de logiciel est conclu pour une durée de 30 jours à compter de sa date de notification.

Pour le marché subséquent à prix forfaitaire, la notification du marché subséquent vaut commande des produits.

Pour rappel les types de commandes sont les suivants :

Type 1 : commande très urgente : 7 jours calendaires

Type 2 : commande urgente : 21 jours calendaires

Type 3 : commande classique : 42 jours calendaires

Type 4 : commande spécifique : 90 jours calendaires

Après avoir pris connaissance du présent document,

- 1° je m'engage sans réserve, conformément aux clauses et conditions du présent marché et de l'accord cadre n° 24SI2603 à exécuter les prestations demandées,
- 2° je m'engage, sur la base de mon offre exprimée **en Euros**,
- 3° je m'engage sur le délai de livraison suivant, fixé initialement dans l'accord-cadre :

Type 2: commande urgente – les matériels et logiciels devront être livrés dans le délai maximum de 21 jours calendaires à compter de la notification du marché subséquent.

PROPOSITION DE DELAI DE LIVRAISON plus avantageux dans le présent marché subséquent :

Le délai d'exécution du marché subséquent pourra se prolonger au-delà de la durée de l'accord-cadre. Toutefois il ne pourra pas être d'une durée supérieure à 4 mois maximum à compter du dernier jour de l'accord-cadre.

Le marché subséquent pourra se prolonger au-delà de sa durée initiale prévue. Toutefois cette prolongation ne pourra être supérieure à 4 mois.

La signature du présent acte d'engagement vaut engagement à toutes les stipulations figurant dans les pièces constitutives du marché visées ci-dessus.

L'offre présentée me lie pour une durée de 2 mois à compter de la date limite de remise des offres (délai au terme duquel le marché doit avoir été attribué).

Fait en un seul exemplaire

A Nanterre....., le 23/03/2026.....

Nom et signature du (des) entrepreneurs²

Leyla
BULUT

Signature numérique
de Leyla BULUT
Date : 2026.03.23
16:51:06 +01'00'

Gaël MENU

Directeur Général

Article 7 - Acceptation du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée

Signature manuscrite du pouvoir
adjudicateur

A Villeneuve d'Ascq, le 23/03/2026

Nom et signature du représentant du
pouvoir adjudicateur

Sylvain ESTAGER
le Maire



Signature numérique du pouvoir
adjudicateur

OU

² Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente